

tées. Le dollar canadien a perdu du terrain sous l'influence des forces du marché et il a, dans l'ensemble, maintenu la valeur qu'il avait par rapport au dollar américain.

Des projets de loi concernant "les prises de contrôle étrangères" et les nouveaux investissements étrangers ont été présentés au Parlement d'Ottawa. C'est ce genre de choses qui fait trembler tout le système de la libre entreprise. On a assisté à une réaction de ce genre de la part des États-Unis; elle était principalement fondée sur une mauvaise interprétation de nos intentions.

Il est vrai qu'on a adopté cette législation afin de résister à l'érosion de la propriété canadienne, mais cela n'implique pas le refus total ou la limitation des capitaux américains et autres capitaux étrangers. Ce sera le signe que notre économie a atteint une plus grande maturité lorsque nous n'aurons plus besoin du même afflux de capitaux étrangers que par le passé pour développer tout notre potentiel. Nous ne nous montrons que plus sélectifs pour ce qui est des conditions relatives à l'entrée de capitaux étrangers au Canada afin d'éviter, dans certains cas, la prise de contrôle sur des sociétés canadiennes viables à l'heure actuelle.

A titre d'exemple, j'aimerais souligner qu'environ 17 pour cent de l'afflux annuel net de capitaux servent à acheter des entreprises déjà en marche plutôt qu'à mettre sur pied de nouvelles sociétés ou de nouvelles unités au sein de sociétés établies. C'est dans de tels secteurs qu'agira notre nouveau processus de sélection plus poussée. S'il résultait d'une prise de contrôle américaine particulière un transfert de la recherche et du développement du Canada aux États-Unis, le remplacement de la direction canadienne par une direction américaine et le retrait de cette société du marché d'exportation international, — et il y a eu dans le passé de telles prises de contrôle aux effets similaires —, la nouvelle législation empêcherait alors presque certainement une telle situation. Vous conviendrez, j'en suis convaincu, qu'on ne peut qualifier cette nouvelle législation d'anti-américaine ou d'anti-étrangère.

La plupart des pays industrialisés, y compris les États-Unis, sont aux prises avec le problème des disparités

économiques régionales. Les encouragements fiscaux et les subventions du Gouvernement constituent d'ordinaire le remède approprié. L'aide régionale a pour but de maintenir les emplois existants et d'en créer de nouveaux dans les régions où le taux chronique de chômage est très élevé. L'efficacité de ces remèdes dépend de la découverte de marchés appropriés qui pourront faire vivre l'entreprise qui a pris naissance ou survécu grâce à l'aide gouvernementale. La conciliation du besoin d'établir une compétition équitable sur le marché international avec l'obligation du Gouvernement d'aider les régions atteintes de marasme économique a constitué au cours des dernières années un problème qui a nui à nos relations bilatérales.

J'en veux pour exemple l'usine de fabrication de pneus Michelin établie en Nouvelle-Écosse grâce à l'aide du Gouvernement, dans une région économiquement défavorisée du Canada. La production de pneus de l'usine nécessite un marché d'exportation en plus du marché canadien. Parce que Washington était d'avis que l'aide du Gouvernement canadien accordée à Michelin allait à l'encontre des forces traditionnelles du marché, il a imposé par la suite des droits compensateurs rigides aux exportations de cette société. Toutefois, il ne s'agit pas à nos yeux d'une dislocation du commerce. Les États-Unis s'inquiètent de ce que l'usine Michelin donnerait plutôt lieu à un transfert d'emplois des États-Unis au Canada. Nous constatons que le transfert ne s'est produit qu'au Canada, d'une région à l'autre. Les modes de transfert étaient conformes aux règles internationales en ce domaine, règles auxquelles le Canada souscrit, mais non pas les États-Unis.

Vous comprendrez que, dans ces circonstances, le Canada se préoccupe également des conséquences plus vastes de cette décision sur le devoir qu'a le Gouvernement envers sa population de mettre en application une politique d'aide régionale efficace.

#### Les ressources énergétiques

On a accordé également une importance considérable aux États-Unis à la politique du Canada en matière de ressources énergétiques. Et les rapports

canado-américains dans ce secteur sont importants pour les deux pays. Un certain nombre de facteurs ont permis de faire saisir à de nombreuses gens toute la portée de la demande mondiale accélérée en hydrocarbures. Il était tout naturel que l'attention se tourne vers les réserves canadiennes de pétrole, surtout depuis que certaines pénuries aux États-Unis se sont produites dans des domaines utilisant les importations canadiennes. Pendant plus d'une décennie, nos exportations ont progressé rapidement, et presque toutes sont destinées aux États-Unis sous la forme de matières premières pour vos raffineries.

Toutefois, la récente croissance de la demande américaine a épuisé notre capacité de production et de transport du pétrole. Le maintien de l'approvisionnement en pétrole canadien de nos raffineries intérieures se trouvait menacé. En outre, bien que la politique nationale canadienne en matière d'énergie a été et demeure d'exporter des quantités qui sont nettement des excédents par rapport aux besoins intérieurs, la croissance récente et prévisible de la demande d'exportation du pétrole a atteint un niveau qui appelle un sérieux examen. Cela s'impose si nous voulons nous assurer de pouvoir répondre aux exigences prévisibles au Canada.

Pour cette raison, le Gouvernement canadien a récemment institué des mesures de contrôle des exportations de pétrole. Cette mesure visant à contrôler la croissance des exportations représente un nouveau mode d'application de notre politique nationale en matière de pétrole, non pas une modification de la politique en soi. C'est la hausse de la demande mondiale en énergie, et particulièrement celle des États-Unis eux-mêmes, qui nous a amenés à introduire ce changement et non pas, évidemment, un quelconque désir d'abuser des États-Unis.

Il faut convenir que les réserves connues du Canada sont limitées. Même si les États-Unis modifiaient maintenant leurs contrôles des importations et s'ils avaient libre accès à nos réserves connues, ces dernières n'aideraient qu'en partie à réduire votre dépendance de plus en plus forte à l'égard des réserves de l'étranger.

La prospection de nouvelles réserves dans la région septentrionale